

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75 nommant M. Rouillère chef du service des contributions.

n° 75

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 507 du 28/02/1939

Date de publication
24 janvier 1939

Date du numéro
28 février 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Rouillère, contrôleur de 1er classe des contributions directes du cadre métropolitain, mis à la disposition du département des colonies pour servir à la Côte française des Somalis est nommé chef du service des contributions pour compter du jour de son débarquement, en remplacement de M. Calydon chef de bureau de 1er classe des secrétariats généraux mis à la disposition de M. l'Administrateur-Maire de la Commune Mixte de Djibouti, pour servir en qualité de chef du bureau des finances de la Commune Mixte.